

## Discours de Mme AVELIN

### Conseillère production végétale du Ministre de l'Agriculture

Monsieur le Président,

Je ne vais peut être pas répondre point par point à tous les thèmes que vous avez évoqué, mais je souhaiterai néanmoins vous donner un certain nombre de grandes lignes sur les sujets d'actualité.

Une des premières remarques que je voudrai faire, c'est qu'effectivement on voit bien qu'on se trouve confronté dans l'ensemble du secteur agricole, pas seulement en pommes de terre, à une forte variabilité des cours et au niveau de l'activité qui est très importante, alors soit directe comme en pomme de terre puisqu'on voit bien le contraste saisissant entre la dernière campagne et celle qui se déroule actuellement, que ce soit en matière de volume ou en matière de prix, mais plus largement et ça a un impact direct pour votre secteur dans le domaine des grandes cultures avec certes une tendance haussière qui semble se confirmer, mais surtout ce qui est le plus remarquable c'est une activité très importante et qui influe à la fois sur les décisions évidemment de mises en culture des producteurs mais aussi sur les équilibres de marché, donc la partie gestion des risques qu'ils soient économiques, qu'ils soient climatiques, qu'ils soient sanitaires sera certainement un des grands enjeux des années à venir pour la filière agricole et pour la filière de la pomme de terre.

Nous sommes aussi à un moment assez crucial pour l'agriculture française avec la réforme de la PAC qui certes comme la pomme de terre jusqu'à maintenant n'était jusqu'ici pas incluse dans le dispositif de la Politique Agricole Commune et peut l'être un peu moins adapté que d'autres, mais qui néanmoins va pouvoir bénéficier d'un certain nombre de dispositifs qui sont prévus au sein notamment de l'OCM unique en matière de groupements de producteurs ou matière d'interprofession, je pense que c'est un point important pour votre profession que d'organiser les relations entre l'aval et l'amont des filières et que l'organisation en groupements de producteurs y compris dans des dispositifs souples comme ceux que prévoient le paquet lait est certainement un atout. Alors c'est un atout qui a été saisi par certaines de vos filières, notamment par la féculé qui a su s'organiser suite à la libéralisation de la PAC et au découplage des aides, mais ça doit être également un atout pour les autres secteurs de la pomme de terre.

Vous avez souligné également la question des inondations qui ont eu lieu et qui ont affectées très fortement la région du Nord et du Pas-de-Calais. Alors nous avons passé je pense la phase de crise, mais nous avons encore du travail devant nous puisque comme vous l'avez souligné auprès du Ministre plusieurs fois, non seulement il y a un impact sur cette récolte mais il risque d'y avoir des impacts assez forts sur l'économie générale des exploitations touchées pour la prochaine campagne du fait des difficultés d'implantation des nouvelles cultures. Dès que ces inondations sont intervenues le

Ministre Stéphane LE FOLL a tenu à se déplacer et à voir effectivement de ses propres yeux et à rencontrer les agriculteurs touchés, donc un plan d'aides a été mis en place avec les outils qui sont ceux dont nous disposons, qui ne sont effectivement pas forcément toujours à la hauteur en terme de réactivité, mais néanmoins il a donc été réaffirmé qu'en ce qui concerne les calamités agricoles, bien que les pommes de terre ne sont pas éligibles aux pertes de récoltes, tout serait mis en œuvre avec le soutien des services territoriaux de la DRAAF et des DDT pour étudier la possibilité d'indemniser les pertes de fonds des producteurs si pertes de fonds il y a. Un dispositif d'allègement des charges des MSA a également été mise en place et puis un fonds d'allègement des charges avec 500 000 € qui sont mis à disposition pour aider les exploitations les plus endettées.

Et puis pour rebondir sur des questions qui font beaucoup débat dans votre profession le Ministre est également intervenu auprès de la principale entreprise de transformation d'ailleurs ici présente pour effectivement faire état de ses inquiétudes sur ce que vous appelez Monsieur le Président la double peine, donc il a reçu des assurances de cette entreprise. Il me semble que sur le terrain cela ce passe plutôt bien, mais c'est effectivement un chantier à ouvrir de manière à ce que les contrats d'une part donnent bien les assurances que ce soit au transformateur ou au négoce que les producteurs remplissent leurs contrats à chaque fois qu'ils sont en mesure de les remplir puisque la sécurité des approvisionnements est quand même l'un des grands principes qui permet aux filières de fonctionner correctement, mais également qu'il y ait des dispositifs qui permettent de reconnaître dans certaines circonstances que le producteur a été dans l'incapacité d'honorer son contrat et que de ce fait ce n'est pas à lui, en tout cas ce n'est pas à lui seul de porter entièrement ce risque et les discussions interprofessionnelles doivent effectivement conduire à un partage de ce risque qui soit équilibré entre l'aval et l'amont des filières. D'autres secteurs ont des dispositifs dans leur contrat interprofessionnel, notamment pour l'alimentation des usines de transformation, le secteur de la pomme de terre qui est particulièrement organisé devrait aussi réussir à établir ce genre de clause contractuelle. Je pense que nous pouvons vous dire que nous serons à votre disposition les pouvoirs publics que ce soit du côté du Ministère de l'Agriculture ou du Ministère de l'Economie et des Finances pour vous aider à aboutir dans ce sens là si jamais vous avez besoin d'un coup de pouce pour aller dans cette voie.

Vous avez également évoqué en dehors de l'OCM unique la question de la réforme de la Politique Agricole Commune, notamment pour le secteur de la fécule, avec deux questions qui sont posées : l'intégration des pommes de terre dans les surfaces d'intérêt écologique et puis le recouplage des aides au titre du nouvel article 38 de la PAC. Alors en ce qui concerne de recouplage je vais vous faire une réponse qui est une réponse d'attente puisque vous imaginez bien que de nombreux secteurs de l'agriculture demandent à avoir accès au recouplage, qu'il va falloir établir des priorités et que pour l'instant alors que nous venons tout juste d'avoir le montant global des aides qui seront disponibles sur le premier pilier, ces discussions là doivent se poursuivre et que les arbitrages seront pris. En ce qui concerne les SIE je pense que je vais vous faire une réponse un peu plus directe et assez peu encourageante, je crois

qu'effectivement il y a une discussion au niveau européen tout d'abord pour faire admettre que sur les surfaces d'intérêt écologique il puisse y avoir des productions et que ce ne soient pas simplement des surfaces en jachère non productives. Tout d'abord ça n'est pas complètement calé et obtenu d'une part et d'autre part il faudra bien sûr démontrer que ces productions là sont particulièrement économes en intrants et pour les deux sources principales d'intrants que ce soit à la fois les fertilisations mais également toutes les méthodes de protection des cultures. Donc je crains que la pomme de terre ne remplisse pas toutes les conditions et je ne voudrais pas vous donner beaucoup d'espoir en ce sens.

Vous avez également évoqué en matière de compétitivité des filières la partie qui concerne la sélection variétale et toute la nouvelle législation sur l'obtention variétale et la possibilité ouverte de produire des plants de ferme. Je crois que nous pouvons partager avec vous vos deux objectifs en la matière, le premier c'est qu'effectivement il faut bien continuer à avoir des ressources suffisantes pour que la sélection variétale continue à progresser et que c'est un point important pour la compétitivité des filières, donc autoriser la production de plants de ferme, oui, mais organiser la participation des producteurs de plants de ferme au financement de la recherche variétale c'est aussi un axe fort que défend le Ministère de l'Agriculture. Donc toutes les filières agricoles à l'exception du blé tendre qui a déjà un accord dans ce cadre là qui est assez ancien, toutes les filières agricoles vont être confrontées à des discussions internes qui doivent permettre de trouver cet équilibre entre liberté de production de plant à la ferme et rémunération de la recherche variétale. Il faut que les discussions se poursuivent au sein de votre Interprofession, le Ministère de l'Agriculture va nommer des médiateurs qui pourront au sein des professions qui en feront la demande, aider à arriver à cet accord et sinon effectivement comme un intervenant l'a dit si les professions n'arrivent pas à trouver cet accord et bien ce sera le voie règlementaire qui sera utilisée pour fixer la manière dont sera rémunérée la recherche variétale.

L'autre sujet c'est l'aspect sanitaire des plants de ferme, donc là vous avez une demande très forte d'intervention des Pouvoirs Publics en matière de contrôle sanitaire de ces plants de ferme. Je crois que nous n'en sommes pas là au milieu de nos réflexions et nous pensons que cette responsabilité c'est une responsabilité de la profession qui doit développer comme elle l'a déjà entrepris les autocontrôles sur ces plants de ferme.

Pour terminer sur la partie gestion des risques économiques, climatiques et sanitaires, vous avez effectivement souligné la réforme de la dotation pour aléas qui a eue lieu en fin d'année dernière avec une réponse à une demande de la profession agricole qui était de lever les contraintes qui empêchaient les agriculteurs d'avoir recours à cette dotation pour aléas, donc ça a été fait, la contrainte sur l'assurance obligatoire a été levée, la deuxième contrainte qui portait à la fois sur la mise sur un compte spécifique des sommes épargnées et les conditions de la réintégration ont été simplifiées, donc un grand pas je pense a été fait pour aller vers l'utilisation plus facile et optimale par les producteurs de la DPA. Le niveau de DPA a été lui aussi augmenté par un amendement parlementaire, pas au niveau de nos demandes, mais néanmoins à été

augmenté à 27 000 € et un bilan sera fait au bout de deux ou trois ans pour effectivement voir quel est le recours par les producteurs agricoles à cette nouvelle DPA et le Ministère de l'Agriculture n'est évidemment pas fermé à une augmentation des plafonds mais à ce moment là nous arrivons dans une discussion qui est d'un niveau budgétaire et qui dépasse la seule volonté du Ministère de l'Agriculture.

En ce qui concerne les risques sanitaires j'ai entendu votre appel pour que le fonds de mutualisation qui doit être mis en place par la profession intègre votre dispositif spécifique pomme de terre, qui a été un des premiers dispositifs à se mettre en place. Je voudrais juste souligner que pour l'instant la demande d'agrément de ce fonds de mutualisation n'a pas été faite formellement auprès du Ministère de l'Agriculture, lorsqu'elle arrivera elle sera évidemment examinée avec attention mais le dossier d'agrément n'est toujours pas parvenu, donc pour l'instant la balle est encore dans le camp de la profession.

Pour terminer sur la question de la compétitivité je crois que l'investissement chez les producteurs ou l'investissement au sein de vos interprofessions en faveur de la production, donc chez les producteurs dans les bâtiments de stockage, je voudrais souligner que les lignes budgétaires qui sont ouvertes à FranceAgrimer ont montré d'une part leurs limites en 2012 puisque effectivement les dossiers n'ont pas pu être honorés à un taux très satisfaisant, malgré toutes les contraintes budgétaires qui peuvent porter sur le budget du Ministère de l'Agriculture les montants globalement ont été maintenus à FranceAgrimer en 2013, pour 2014 je pense qu'il va falloir entrer dans une discussion approfondie sur effectivement le nombre et le type de dispositifs de soutiens qui sont ouverts au sein de l'établissement FranceAgrimer, mais il ne faut pas non plus s'interdire à réfléchir au soutien sur le deuxième pillier de la PAC dans le cadre du FEADER. Je pense qu'il faudra arriver à une bonne complémentarité entre l'ensemble de ces outils de manière à ce que la filière pomme de terre comme les autres filières agricoles mobilise au mieux et en faveur de la compétitivité des productions les différents outils de soutien public, puisque, il ne faut pas non plus vous le cachez mais je pense que vous en êtes bien conscient, que les moyens sur les crédits nationaux sont loin d'être illimités et que 2014 sera une année de contraintes budgétaires très fortes.

Voilà l'essentiel des débats sur lesquels je souhaitais vous répondre, Mr le Président et mesdames et messieurs, nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour servir de facilitateur dans l'ensemble des discussions que nous devons mener ensemble au cours de cette année 2013.

Je vous remercie de votre attention.